



Le 4 février 2022

À l'attention de l'Office des transports du Canada  
Transport Canada et Canadien Pacifique

Bonjour,

Par la présente, les trois municipalités touchées par le projet de voie de contournement, soit Frontenac, Lac-Mégantic et Nantes, s'unissent pour vous demander des ajustements au projet, afin de pouvoir poursuivre les prochaines étapes à franchir. Ces précisions supplémentaires, ces améliorations ou encore ces demandes auront pour effet de maximiser les retombées positives du projet sur la communauté, de même que de minimiser les impacts plus négatifs sur les citoyens touchés directement ou indirectement par le nouveau tracé.

En marge de la consultation publique exigée par l'Office des transports du Canada et tenue par Transport Canada du 21 janvier au 4 février 2022, des commentaires et inquiétudes sont ressortis dans la collectivité, et nous nous faisons la voix des citoyens qui demandent plus de considérations humaines dans le processus global, qui demandent d'être rassurés quant à différents aspects de sécurité qui demeurent en suspens encore aujourd'hui.

Considérant l'importance que revêt le projet de voie de contournement ferroviaire et le contexte particulièrement sensible dans lequel il s'est inscrit suite à la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2013, nous demandons de la part des toutes les parties prenantes une considération hors du commun et un traitement à la hauteur du traumatisme qu'a vécu la communauté cette nuit-là.

Voici les demandes signifiées par les 3 municipalités touchées par le projet.

## **DEMANDES SIGNIFIÉES À TRANSPORT CANADA**

### **1) Rapport à l'Office des transports du Canada**

Les municipalités demandent que le rapport qui sera déposé par Transport Canada suite aux consultations se terminant le 4 février soit déposé publiquement aux communautés locales, et ce, dans les jours suivants le dépôt à l'OTC.

### **2) Étude hydrologique**

Les municipalités demandent que l'étude hydrologique qui est en cours soit déposée publiquement et présentée à la population qui a besoin d'être rassurée quant à l'impact potentiel de la construction de la voie ferrée sur la nappe phréatique et les puits publics et privés. Suite à la présentation de l'étude hydrologique, des discussions devront avoir lieu afin de définir les mesures à prendre pour rassurer les propriétaires et municipalités sur la protection de l'eau potable et moyen et long terme.

### **3) Dédommagement des propriétaires directement et indirectement touchés**

Les municipalités réclament qu'une compensation juste et significative soit versée à celles et ceux que nous pouvons également définir comme des victimes collatérales de la tragédie du 6 juillet 2013, soit les citoyens touchés directement par le nouveau tracé de la voie ferrée, de même que les propriétaires qui le sont indirectement, dû à leur proximité particulière avec le nouveau corridor ferroviaire. Les municipalités demandent de travailler de concert avec les parties prenantes pour définir les critères et limites qui seront établis pour dédommager ces citoyens pour perte de jouissance et dommages moraux.

## Définition

**Propriétaires touchés directement :** Tous propriétaires dont le terrain ou une parcelle de terrain se trouve directement dans l'emprise de la nouvelle voie ferrée, de sorte que des négociations sont déjà entamées avec SPAC.

**Propriétaires touchés indirectement :** Tous citoyens dont la propriété n'est pas directement située dans l'emprise de la voie ferrée, mais dont la résidence principale se trouve à une proximité jugée significative de la nouvelle voie (distance et critères à définir).

À l'instar des résidents du Chemin Roxham qui se sont divisé une compensation de 405 000 \$ parce que des migrants passaient à pied à proximité de leur propriété, il nous est permis de croire qu'une compensation puisse être offerte à ces victimes indirectes touchées par le passage de longs convois ferroviaires.

Extrait : La Presse, 7 avril 2019

**Les résidents du chemin Roxham, où des milliers de migrants ont franchi la frontière canado-américaine de manière irrégulière depuis 2017, se partageront 405 000 \$ en compensation financière.**

Mis à jour le 7 avr 2019 📄 ↻

LA PRESSE CANADIENNE

Un document déposé le mois dernier par le gouvernement fédéral confirme que 45 ménages se diviseront cette somme en fonction de leur proximité avec la frontière.

Le document précise que huit ménages recevront la compensation maximale de 25 000 \$, 15 autres toucheront à 10 000 \$, et les 22 restants obtiendront 2500 \$.

Ottawa avait prévu jusqu'à 485 000 \$ à cet effet, mais un fonds de prévoyance a été réservé dans l'éventualité où d'autres ménages seraient admissibles.

Les résidents du chemin Roxham ont vu passer près de 96 % de l'ensemble des demandeurs d'asile irréguliers en provenance des États-Unis depuis 2017.

Un porte-parole du ministère de la Sécurité frontalière, Bill Blair, explique que ce secteur auparavant paisible a dû composer avec une augmentation de la circulation et du bruit, en plus de la construction d'infrastructures temporaires.

#### **4) Compensations assurance responsabilité**

Les municipalités demandent à ce que des compensations significatives, estimées sur plusieurs années d'avance, soient offertes aux propriétaires privées qui devront dorénavant se munir d'une assurance responsabilité pour accéder aux deux parties de leur terre. Nous ne souhaitons pas qu'il s'agisse de négociation individuelle, mais bien que tous aient un traitement équitable dans ce dossier.

#### **5) Experts**

Les municipalités demandent que les citoyens touchés directement par le nouveau tracé de la voie ferrée, ceux qui ont reçu des offres de la part de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), puissent embaucher les experts de leur choix pour les accompagner dans le processus de négociations (avocats, évaluateurs, ingénieurs forestiers, etc.) et non seulement ceux fournis ou permis par SPAC.

#### **6) Délais de négociation**

Bien que le gouvernement veut que le projet se réalise dans les meilleurs délais possible, nous ne souhaitons pas que les citoyens touchés aient une pression indue pour négocier rapidement, et ce, sans avoir eu la chance d'être bien accompagnés ou pire, que les règles de base communes et équitables n'eurent été bien établies et partagées à l'ensemble des propriétaires. La présentation d'offres d'achat individuelles comportait un délai de réponse serré, pouvant causer un certain préjudice aux propriétaires.

Nous demandons donc une extension de 3 mois supplémentaires pour permettre des négociations respectueuses basées sur des offres complètes, précises et équitables d'un propriétaire à l'autre. Ce délai permettra du même coup aux propriétaires touchés d'avoir le temps nécessaire à la bonne analyse des options qui s'imposent à eux.

## 7) **Communication**

Il est demandé que Transport Canada et le Cabinet du ministre des Transports du Canada améliorent ses communications avec les populations locales, qu'ils ouvrent un dialogue constant et transparent avec la population, pour rassurer les parties prenantes et limiter les tensions sociales qui pourraient émerger. À cet effet, les municipalités souhaitent qu'un comité formé des Maires, de citoyens et de la Santé publique soit mis en place pour définir les meilleurs canaux de communication et exprimer les besoins locaux visant à augmenter la cohésion sociale autour du projet.

Quelques exemples de moyens de communication possibles :

Organiser des portes ouvertes (pour présenter et expliquer en personne les principaux éléments préoccupant la population : son, vibration, puits, etc.), assurer une présence terrain de SPAC pour offrir des négociations en personne, améliorer et mettre en évidence les mises à jour sur le site Internet, créer un lieu d'échanges constructifs avec la population.

## **DEMANDES SIGNIFIÉES À LA COMPAGNIE CANADIEN PACIFIQUE**

### **1) Sécurité dans les courbes et à proximité du parc industriel**

Les municipalités demandent que des analyses exhaustives soient faites et présentées à la population concernant les courbes qui se trouvent sur le tracé, de même qu'au sujet des voies à proximité du parc industriel. La proximité de la voie principale avec certaines entreprises, associée à la longueur des trains et la vitesse permise par TC pour une voie de classe 3 préoccupent les acteurs locaux. Si nécessaire, des mesures d'atténuation quant au risque devront être déployées pour rassurer la communauté et surtout minimiser les risques potentiels, la réduction de la vitesse étant la principale solution réclamée actuellement.

### **2) Fournisseurs locaux**

Lors des appels d'offres pour construction, il est souhaité que des mesures soient prises afin que des entreprises locales puissent avoir l'opportunité de soumissionner en fonction de leurs capacités d'actions.

### **3) Communication**

Il est demandé que les communications et les relations publiques entourant les activités de la compagnie soient améliorées. Nous demandons à la compagnie ferroviaire d'ouvrir le dialogue avec les communautés locales tout au long des prochaines étapes, autant pendant le chantier qu'après la construction, en rassurant de façon constante la population quant aux entretiens réguliers et courants qui seront effectués sur le tronçon.

#### 4) Citoyen corporatif

Les municipalités émettent le souhait que la compagnie Canadien Pacifique s'implique annuellement dans la collectivité afin d'être un bon citoyen corporatif en développant ses relations avec le milieu (ex. : Train de Noël, soutien à certains organismes locaux, etc.)

#### Conclusion

Depuis près de 9 ans maintenant, les communautés locales ont dû déployer des efforts énormes dans ce dossier qui aurait mérité, pourtant, beaucoup plus de considérations et de coordination. Nous vous interpellons d'une voie commune aujourd'hui, car nous estimons que nos demandes méritent écoute et respect de votre part.

Dans l'attente d'un retour de votre part,



Julie Morin  
Mairesse  
Ville de Lac-Mégantic



Gaby Gendron  
Maire  
Municipalité de Frontenac



Daniel Gendron  
Maire  
Municipalité de Nantes

- c. c. Monsieur Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada  
Monsieur Luc Berthold, député fédéral de Mégantic-L'Érable  
Monsieur François Jacques, député provincial de Mégantic